



SUB GALATÉE LE CHESNAY 78
7, rue Pottier
78150 LE CHESNAY - ROCQUENCOURT

Assemblée Générale Ordinaire & Élective Mercredi 11 décembre 2024 à 20h00

Chère membre, cher membre,
Chère amie, cher ami,

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire & Élective de notre association Sub Galatée Le Chesnay 78, le **mercredi 11 décembre 2024 à 20h00** précises, élargement à partir de 19h30.

En application de l'article 9-1 des statuts de notre association, « *Les membres du Comité directeur sont élus au scrutin secret pour une durée d'une Olympiade, soit quatre (4) ans par l'Assemblée générale et choisis en son sein. Le mandat du Comité directeur expire au plus tard lors de l'Assemblée générale électorale de l'association SGLC78 précédant l'Assemblée générale de la FFESSM, elle-même électorale* ».

Le Comité directeur a proposé que la prochaine Assemblée générale électorale se tienne au plus tard en décembre 2024. **Nous sommes donc heureux de nous retrouver le mercredi 11 décembre 2024 pour notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle, ainsi que pour le renouvellement intégral des membres du Comité directeur qui seront élus pour une durée d'une Olympiade, soit 4 ans. En application de la section 1 du titre III des statuts, les membres de l'association qui souhaitent participer au fonctionnement du club peuvent faire acte de candidatures auprès du Comité directeur.**

La partie statutaire de l'Assemblée Générale sera suivie d'une réunion d'échanges et d'un moment de convivialité.

Nous espérons vous revoir très prochainement, notamment au bord du bassin de la piscine.
D'ici-là, prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement,

Pour le Comité Directeur du SGLC 78

Fabien BÉRARD
Président SGLC 78
president@subgalatee.fr

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire & Élective Mercredi 11 décembre 2024 à 20h00

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée générale ordinaire du **mercredi 11 décembre 2024**, à l'Ancienne Mairie, 50, avenue de Versailles au Chesnay - Rocquencourt 78150. L'Assemblée générale est un événement important dans la vie de notre club. Elle est souveraine, elle statue sur l'ensemble des actions de l'année en cours et décide des orientations futures.

Votre présence est vivement souhaitée.

En application de l'article 19 des statuts de notre association, « *L'Assemblée générale comprend tous les membres de l'association SGLC 78 à jour de leur cotisation pour l'année sportive en cours à la date de l'Assemblée générale ainsi que les personnes morales* ».

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activités des Commissions
- Rapport financier / *Quitus*
- Approbation des comptes
- Présentation et vote des budgets prévisionnels
- Présentation du projet de Règlement des subventions
- Questions / Réponses

En application de l'article 10 des statuts de notre association, « *Est électeur tout membre actif, âgé de seize (16) ans au moins au jour de l'élection, licencié et à jour de ses cotisations depuis un (1) mois au moins* ».

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Élective :

- Élection des membres du Comité directeur
-

Les actes de candidature au Comité directeur devront être remis en main propre au Président, ou par mail à l'adresse : president@subgalatee.fr ou à défaut envoyés par la poste avant le **mardi 3 décembre 2024 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse du club : Sub Galatée Le Chesnay 78, à l'attention du Président 7, rue Pottier 78150 LE CHESNAY - ROCQUENCOURT.

Tout acte de candidature ne respectant pas ces prérogatives ne sera pas validé par le Comité directeur.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale du mercredi 11 décembre 2024, merci de bien vouloir remettre au Secrétariat général ou retourner par La Poste le pouvoir, ci-dessous, à l'adresse du club, cette démarche est importante !



POUVOIR
Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 11 décembre 2024
Sub Galatée Le Chesnay 78

Je soussigné(e) *Prénom Nom*

donne pouvoir à *Prénom Nom*

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».

pour me représenter à : (*)

- l'Assemblée Générale Ordinaire
 l'Assemblée Générale Élective

Signature :

*Le nombre de pouvoir est limité à **trois par personne***

Le à



(*) Cochez la ou les case(s) pour la représentation.

Résolutions proposées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
Mercredi 11 décembre 2024 à 20h00

Les résolutions suivantes seront mises au vote des adhérents :

1^{ère} résolution :

Approbation du rapport du Président

2^{ème} résolution :

Approbation des comptes pour la saison 2023-2024

3^{ème} résolution :

Quitus pour l'ensemble de la gestion

4^{ème} résolution :

Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2024-2025 et des futures conditions tarifaires

Autre point :

Présentation du projet de Règlement des subventions (pour information et disponible sur le site Internet du club), en application de l'article 33 des Statuts de notre Association : « *Un Règlement intérieur est établi et modifié par le Comité directeur. Il est présenté à l'Assemblée générale.*

Ce Règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents Statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement pratique des activités de l'association SGLC78. Il peut prévoir des Règles de fonctionnement de l'association SGLC78 ».